



**COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MAI 2022 A 20 H 30**

---

**Présents :** MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, MABRU Philippe, PAULE Emilie, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, THÊTE Camille, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

**Absent (e)s / Pouvoir(s) :** CHABANON Thierry, KNEPERT Marie-Laure (pouvoir à THÊTE Camille), MARTINEZ Frédéric (pouvoir à Alexandre QUILLIEN) ;

**Monsieur le Maire,** Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

**Secrétaire de séance :** Camille THÊTE

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal présents sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande d'accord de partenariat entre la commune et l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône-Alpes (EFSARA), l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Thoissey (ADSB), l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain (UDFADSB 01).

L'ensemble des membres donne son accord.

Le compte-rendu valant procès verbal du 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/ D-2022-05-01 : Adhésion au service d'économe de flux du SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux.

Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement à un projet de rénovation, etc.

Dans le cadre du programme ACTEE2, la prise en charge est de 50% des montants HT du salaire chargé de l'économe de flux jusqu'au 15/03/2023.

Pour la bonne réalisation de ses missions, l'économe de flux sera équipé d'enregistreurs de température et de CO2, d'une caméra thermique et d'un logiciel de suivi énergétique qui sont également financés à hauteur de 50% jusqu'au 15/03/2023 (seulement la première année pour le logiciel de suivi énergétique).

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'adhérer au service CEP du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € HT/an/habitant, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA, s'engage à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention, s'engage à

communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service, mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux, informe le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement, confie la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens, associe et cite l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux et enfin informe et invite le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux ;

#### Commentaires :

*Thomas VANNIER : Cela concerne également les bâtiments scolaires ?*

*Jean-Pierre CHAMPION : Non car lors de la création du SIVOS les bâtiments scolaires ont été retirés de l'actif de la commune pour être transférés sur l'actif du SIVOS.*

### **II/D-2022-05-02 : Instauration de la journée de solidarité**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Préfecture nous a alerté sur le fait qu'aucune délibération n'a été prise concernant la journée de solidarité alors que c'est une obligation légale. Après consultation du Comité Technique, qui en date du 18 mars 2022 a émis un avis favorable, il a été décidé que les agents à temps complet effectueraient 7 heures supplémentaires dans l'année (proratisé au temps de travail des agents à temps non complet et temps partiel). Cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sera applicable aux fonctionnaires, stagiaires ainsi qu'aux non titulaire. Elle sera reconduite tacitement chaque année.

Il est décidé à l'unanimité d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité ci-dessus énoncée.

### **III/ D-2022-05-03 : Convention de mise à disposition de la secrétaire au SIVOS**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin de maintenir le fonctionnement du SIVOS un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du SIVOS Mogneneins Peyzieux sur Saône, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée de 5 mois, pour y exercer à raison de 5 heures par semaine les fonctions de secrétaire.

Par ailleurs, en application de l'article 61 III de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché, auprès du CNFPT, auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou auprès d'un Etat étranger.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique pour information.

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition le fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe Madame VERRIER Jennyfer, pour une période de 5 mois.

Il est rappelé que le fonctionnaire est mis à disposition pour exercer les fonctions de secrétaire.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Mairie de Mogneneins et le SIVOS Mogneneins Peyzieux sur Saône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la proposition du Maire et l'autorise à signer tous documents en relation avec cette mise à disposition.

### **IV/ Validation de divers devis**

Monsieur le Maire donne la parole à Didier REY qui énonce les devis suivants :

- Société Antémys : consultée pour l'étude hydraulique du parking situé à côté du Cheval Blanc suite à de gros problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Montant TTC : 1 638.00 €
- Société DURAFROID pour l'installation de 2 pompes à chaleur air/air réversibles pour remplacer le chauffage actuel. Montant TTC : 31 661.71 €

- DUPOND BRAILLON ARCHITECTE pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un espace coworking, de deux salles de réunion et d'un sanitaire mixte au-dessus de bar restaurant le Cheval Blanc. Prix des honoraires estimé à 12 000 € HT pour une enveloppe budgétaire de travaux évaluée à 100 000 € HT.
- EURL LACOBAT pour l'installation d'un poêle à bois au bar restaurant le Cheval Blanc afin d'éviter l'utilisation des chauffages électriques actuellement en place. Montant 6 514.94 € TTC.

Monsieur le Maire met aux voix les différents devis :

- DUPOND BRAILLON ARCHITECTE : 1 voix contre et 13 voix pour
- Sté LACOBAT : 14 voix pour
- Sté DURAFROID : 1 voix contre et 13 voix pour
- Sté ANTEMYS : 14 voix pour

#### Commentaires :

*Emilie PAULE : Concernant les pompes à chaleur, plusieurs devis ont-ils été demandés ?*

*Didier REY : Oui trois demandes différentes ont été faites, comme il se doit.*

*Emilie PAULE : Concernant la mission confiée à DUPOND BRAILLON ARCHITECTE, y a-t-il eu plusieurs demandes de faites ?*

*Camille THETE : Oui trois dont un architecte qui a refusé le dossier.*

*Emilie PAULE : Je suppose que si l'on fait faire cette étude c'est pour faire les travaux par la suite ?*

*Didier REY : Oui*

*Emilie PAULE : Une étude a-t-elle été faite pour savoir si ce projet est approprié à notre commune ? N'y-a-il pas d'autres travaux à faire avant ? La commune a-t-elle 100 000.00 € ?*

*Camille THETE : Non il n'y a pas eu d'étude de faite à proprement dit cependant cela permettrait aux associations de se réunir car actuellement il n'y a pas de salle dédiée à cet effet.*

*Franck CALAS : Non la commune n'a actuellement pas le budget nécessaire mais c'est en prévision pour l'année prochaine. A voir. 100 000.00 € est simplement une estimation.*

#### **V/ Accord partenariat avec EFSARA – ADSB – UDFADSB 01**

Le Maire explique à l'assemblée qu'afin de promouvoir le don de sang, il lui a été demandé de signer un accord de partenariat entre la commune, l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône-Alpes, l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Thoissey et l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain.

La commune de Mogneneins s'engage ainsi à mettre à la disposition de l'E.F.S. Auvergne Rhône-Alpes, gracieusement, une salle pour le prélèvement de produits sanguins et la collation post don des donneurs lors des collectes régulières ou exceptionnelles afin de permettre à un maximum de personnes d'effectuer ce geste, à participer au don de soi : don de sang, de plasma et information concernant le don volontaire de cellules souches hématopoïétiques, à promouvoir le Don et les collectes de sang par l'ensemble des moyens d'informations et de communications municipales disponibles et mis à la disposition tels que : le bulletin municipal et autres documents, les panneaux lumineux, panneau Pocket et l'annonce sonore en ville, à faciliter l'organisation et la communication des collectes régulières ou événementielles par la voie d'affichage, de fléchage, de traçage et à participer, à chaque Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le partenariat avec l'EFSARA, l'ADSB et l'UDFADSB 01.

#### **V/ Rapport des commissions**

##### Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe qu'une réunion sera fixée prochainement concernant l'organisation des ateliers « Réalité Virtuelle ».

## Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

- la commission urbanisme a traitée quelques dossiers litigieux. L'un d'entre eux a été transmis à notre avocat.
- Suite à la réunion qui s'est déroulée à la communauté de communes il s'avère que la commune de Mogneneins est bon élève concernant la saisie et la transmission des dossiers. Une personne supplémentaire va venir en renfort au service Ads instructeur qui est submergé de dossiers.

### Commentaires :

*Magali ROBERT : Les commissions urbanisme sont-elles obligatoires ?*

*Jocelyne ROLLET : Non dans les communes plus importantes il peut y avoir des services dédiés.*

*Thomas VANNIER : Pourrait-on se mettre d'accord pour une mise à jour des cerfas sur le site ?*

*Jocelyne ROLLET : Oui bien sûr. A voir avec le secrétariat.*

## Gestion du Territoire

Didier Rey informe les membres du conseil que :

- Guillaume TROUBAT est en arrêt maladie jusqu'au 31/05.
- Les plantations ont commencées. Il manque quelques plants qui seront commandés semaine prochaine.
- La Sté 2AS a effectué les traçages. Deux « stop » ont été oubliés. A voir avec eux pour une intervention rapide.
- La boîte à livres, confectionnée par les employés communaux et décorée par les élèves est installée à Flurieux.

### Commentaires :

*Frédéric MARTINEZ : Serait-il possible de faire couper l'herbe du carrefour de la départementale 933 ?*

*Didier REY : Le fauchage est en cours et ce lieu devrait être fait rapidement.*

## Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Lors du rendez-vous le 12 mai dernier avec Mme HUQUET, en présence de Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, nous avons appris que celle-ci a été responsable « Cinéma et jeux vidéo » pendant 15 ans. Cela nous a permis d'apprendre que nous pouvions avoir des prêts de jeux vidéo, ps4, de malles...). Lors du mois du film documentaire, en novembre, il est possible d'avoir des films documentaires, le tout étant pris en charge par la DLP). Pendant le mois de juillet une manifestation intitulée « partir en livre » peut être organisée. La DLP peut nous prêter du matériel, des jeux, des coussins afin de créer un lieu détente. Mme HUQUET a également évoqué le fait que notre bibliothèque n'avait rien à envier à celles des plus grosses communes.
- Les résultats de l'enquête sur les bibliothèques seront prochainement transmis.
- Une rencontre avec les 3 groupes qui interviendront lors de la fête de la musique le 18 juin prochain, a eu lieu le 12 mai. Magali ROBERT présente aux membres du conseil le projet d'affiche.
- La balade contée s'est très bien déroulée et a attirée 35 personnes. Animation très plaisante.
- Le bulletin municipal est arrivé de l'imprimerie. Sa distribution se fera à partir début juin.
- La fête des voisins de Flurieux se déroulera le 21/05, celle du Bourg le 26/06, celle des Avaneins le 02/07 et enfin celle du Caton et du clos des vergers se déroulera également le 16/07 (à confirmer).

### Commentaires :

*Franck CALAS : Pour la fête de la musique que prend en charge la commune ?*

*Philippe MABRU : Les repas et les boissons des 19 intervenants. A voir avec le Café Restaurant Le Cheval Blanc.*

*Thomas VANNIER : Je m'occupe de communiquer sur le site internet de la Mairie.*

*Thomas VANNIER : Je n'ai eu que des retours positifs concernant la balade contée.*

## V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les acteurs du film « Léo et moi » sont arrivés sur la commune. Le tournage du film a commencé. Le 9 juin prochain une scène sera filmée devant le parvis de l'église de 19h à 2 ou 3h du matin. Les organisateurs se chargent de communiquer à ce sujet auprès des riverains.

Magali ROBERT nous informe que le SMIDOM va baisser le nombre des levées des poubelles en passant de 12 par an à 8. Cela est dû à de nombreuses demandes de contribuables ainsi qu'à la mise en place des nouvelles consignes de tri. A savoir que le SMIDOM, lors des journées nettoyage de la commune, peut fournir des kits opérations communes propres.

Franck CALAS alerte sur fait que la baisse du nombre de levée peut éventuellement faire augmenter le nombre de dépôts sauvages.

Didier REY nous informe que l'ONF a mis en place les panneaux aux abords des plantations.

Philippe MABRU informe les membres du conseil que l'Assemblée Générale de Cap Culture se déroulera le 28 mai prochain. L'ordre du jour étant la tenue de la buvette et l'organisation d'un barbecue lors du feu d'artifices.

Franck CALAS fait part de la demande de l'EFS qui, afin de promouvoir le don de sang, désirerait installer un stand si une activité restauration(barbecue) est organisée lors du feu d'artifices.

Thomas VANNIER demande à Didier REY quand est-ce que les graphs vont être installés maintenant qu'ils ont été vernis. Il lui répond qu'il en parlera avec l'employé communal.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil de bien vouloir s'inscrire sur les tableaux de permanence et de tenue des bureaux de vote pour les législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 23 h.

**La Secrétaire de Séance**  
**Camille THETE**



**Le Maire,**  
**Franck CALAS**



